



PRÉFET DU NORD

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lille, le 8 avril 2020

LETTRE D'INFORMATION AUX ÉLUS

CORONAVIRUS POINT DE SITUATION DANS LE NORD DU 8 AVRIL 2020



Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les informations actualisées depuis le précédent point de situation :

1. Confinement : trois nouvelles attestations pour les déplacements hors France métropolitaine
2. Précisions sur la prorogation des droits à conduire
3. Renforcement des capacités d'accueil des sans-abris dans le Nord et mise en place du dispositif « chèques services »

1. Confinement: trois nouvelles attestations pour les déplacements hors France métropolitaine

Dans le cadre des mesures de confinement mises en place pour enrayer l'épidémie de coronavirus, le ministère de l'Intérieur a mis en ligne des attestations dérogatoires dont les voyageurs devront se munir pour leurs déplacements vers les collectivités d'Outre-mer ou les déplacements internationaux.

Trois attestations, pour trois situations différentes, sont disponibles: les voyages de la France métropolitaine vers les collectivités d'Outre-mer, les voyages depuis l'étranger vers la France métropolitaine et les voyages depuis l'étranger vers une collectivité d'Outre-mer. Les voyageurs devront les compléter et les avoir sur eux.

Vous trouverez un exemple de chacune des attestations en pièce-jointe, elles sont également disponibles sur ce lien : <http://www.nord.gouv.fr/Actualites/A-la-une/Coronavirus-Informations-recommandations-mesures-sanitaires>

2. Précisions sur la prorogation des droits à conduire

La tenue des commissions médicales est suspendue et cela a des incidences sur la reprise ou le maintien des droits à conduire de certains conducteurs soumis à visite médicale.

- En l'absence de commission médicale et sous réserve de la production d'un avis médical, la suspension de permis de conduire est prorogée de plein droit jusqu'au 24 août sous réserve de la levée de l'état d'urgence sanitaire.

Gestion de la crise sanitaire Covid-19 - numéro unique : **03 20 30 58 00**
du lundi au vendredi: de 9h00 à 17h00 - le samedi: de 9h00 à 14h00 - fermée le dimanche

Préfecture du Nord
12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX
www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59

-A titre exceptionnel et au bénéfice de conducteurs professionnels dont l'activité est nécessaire à la lutte contre la pandémie (santé, transport, routiers), et sur demande expresse de l'employeur si salarié, le préfet peut mettre fin à la suspension de permis de conduire lorsqu'elle a été prononcée avant le 12 mars.

- La validité des titres en l'absence de visite médicale obligatoire périodique pour les conducteurs professionnels est prorogée de plein droit jusqu'au 24 août sous réserve de la levée de l'état d'urgence sanitaire.

-La validité des titres soumis à visite médicale obligatoire pour les conducteurs atteints d'une affection médicale est prorogée de plein droit jusqu'au 24 août sous réserve de la levée de l'état d'urgence sanitaire.

- Les tests psychotechniques sont considérés valides jusqu'au 24 août.

3. Renforcement des capacités d'accueil des sans-abris dans le Nord et mise en place du dispositif « chèques services ».

Les services de l'État s'organisent pour mettre à l'abri les plus démunis avec l'aide des associations.

Par ailleurs, un dispositif exceptionnel de distribution de chèques services permet aux personnes sans domicile d'acheter des produits d'alimentation et d'hygiène pendant la crise sanitaire.

Dans le département du Nord, en complément des 13 500 places pérennes d'hébergement et de logement adapté ainsi que des 550 places de veille saisonnière, **230 places réparties dans 8 hôtels sont mobilisées depuis le début de la crise sanitaire.** Le 115 est compétent pour orienter les personnes vers ces places.

3 centres d'hébergement spécialisés ont été ouverts pour accueillir des personnes sans domicile malades du covid-19 mais ne relevant pas d'une hospitalisation soit près de 131 places. Les personnes malades y sont orientées après l'obtention d'un certificat médical obtenu dans le cadre d'une téléconsultation.

Les maraudes et les distributions alimentaires se poursuivent

Un dispositif exceptionnel de distribution de chèques services a été lancé par le Ministère chargé de la ville et du logement pour permettre aux personnes sans domicile et sans ressources d'acheter des produits d'alimentation et d'hygiène pendant la crise sanitaire. Ce dispositif vient en complément des actions des collectivités locales et des associations, maraudes et distribution alimentaires, qui restent indispensables.

Dans le département du Nord, **une première livraison permettant de couvrir les besoins de 700 personnes pour les 15 jours à venir vient d'être assurée pour un budget de 73 500€.** La distribution de ces chèques sera assurée par deux associations du département engagées auprès des personnes sans domicile.

Ces mesures s'ajoutent au report de la trêve hivernale soit au 31 mai 2020. Le report a été inscrit dans la loi par l'ordonnance du 25 mars 2020.

Les opérateurs associatifs du secteur de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion sont fortement mobilisés et se sont organisés pour mettre en place un plan de continuité de l'activité.

Le plan de continuité s'inscrit dans les démarches de prévention et de lutte contre l'épidémie Covid-19. Ce plan permet de répondre à une double exigence :

- celle de maintenir un accueil et/ ou un lien de qualité pour les personnes accueillies ;
- de garantir la sécurité des personnels et résidents.

Les maraudes se poursuivent, y compris dans les camps, notamment, pour communiquer sur les gestes barrière. La Métropole Européenne de Lille a par ailleurs équipé tous les sites d'un point d'eau et des kits d'hygiène sont distribués.

Gestion de la crise sanitaire Covid-19 - numéro unique : **03 20 30 58 00**
du lundi au vendredi: de 9h00 à 17h00 - le samedi: de 9h00 à 14h00 - fermée le dimanche

Préfecture du Nord
12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX
www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord – twitter.com/prefet59

ANNEXES

Chacun doit être actif dans la lutte contre la propagation du virus.

En appliquant les consignes suivantes :

Consignes relatives aux établissements scolaires et personnels

Retrouvez les consignes sur le [site du rectorat d'Académie de Lille](#) .

Consignes aux entreprises

Retrouvez les mesures spécifiques aux entreprises sur le site de l'État dans le Nord, www.nord.gouv.fr.

Consignes relatives aux voyages

Les équipes du Centre de crise et de soutien du Quai d'Orsay actualisent en permanence les recommandations à l'attention des voyageurs. Retrouvez toutes les consignes sur le site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/actualites-du-ministere/informations-coronavirus-covid-19/>

Consignes relatives aux masques

Ceux-ci sont réservés aux personnels soignants et aux personnes malades. Le reste de la population ne doit pas porter de masque afin d'éviter toute pénurie.

Les recommandations sanitaires

Le coronavirus se transmet par les postillons, lors d'un contact rapproché avec un malade présentant des symptômes, c'est-à-dire :

- en partageant le même lieu de vie (par exemple famille, même chambre...)
- en étant en face à face avec le malade, à moins d'1 mètre de lui au moment d'une toux, d'un éternuement ou lors d'une discussion.

Pour les personnes ayant été en contact rapproché avec l'un des malades et qui présenteraient des symptômes (fièvre et signes respiratoires de type toux ou essoufflement), il est recommandé de :

- **Contactez le Samu Centre 15 en faisant état des symptômes et en mentionnant le contact rapproché avec une personne malade **uniquement en cas de signe d'infection** ;**
- éviter tout contact avec l'entourage et porter un masque de type chirurgical ;
- ne pas se rendre chez son médecin traitant ou aux urgences, pour éviter toute potentielle contamination.

Gestion de la crise sanitaire Covid-19 - numéro unique : **03 20 30 58 00**
du lundi au vendredi: de 9h00 à 17h00 - le samedi: de 9h00 à 14h00 - fermée le dimanche

Préfecture du Nord
12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX
www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59

Comme pour la grippe saisonnière, les "mesures barrières" (tousse dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, se laver régulièrement les mains) sont les plus efficaces.

Accès à l'information

Les pouvoirs publics communiquent régulièrement sur les sites et les numéros mis en place en actualisant régulièrement les informations utiles à relayer.

Si vous souhaitez accéder à de l'information générale :

- celle-ci est disponible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 au : **0 800 130 000**

- celle-ci est mise à jour en continu sur : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

- des points de situation quotidiens sont accessibles sur : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/article/points-de-situation-coronavirus-covid-19#Point-du-1er-mars-2020>

- un site dédié pour les entreprises mis en place par la Chambre de Commerce et d'Industrie régionale : hautsdefrance.cci.fr/covid-19

- un numéro unique mis en place par l'État, le Conseil régional et la Chmabre de Commerce et d'Industrie régionale, dédié aux entreprises :

03 59 75 01 00

Si vous souhaitez accéder à des recommandations ou à des réponses à des questions pratiques, **une cellule d'information du public (CIP) de la région Hauts-de-France est ouverte pour les 5 départements** (Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme) tous les jours de semaine **de 09h00 à 17h00** et le samedi de 09h00 à 14h00 :

03 20 30 58 00

Une cellule d'information du public a été mise en place par le **rectorat d'Amiens pour les établissements scolaires concernés, du lundi au vendredi de 08h00 à 19h00** :

03 22 82 38 24

Ces quatre numéros doivent être composés en priorité afin d'éviter tout encombrement du 15 qui doit rester réservé aux urgences.

La cellule psychologique : **0.800.130.000.**

Le numéro d'appui pour les transporteurs : **0805 040 140**

Un dispositif d'appel à volontaires pour renforcer les équipes soignantes : **renforts-covid.fr**

Gestion de la crise sanitaire Covid-19 - numéro unique : **03 20 30 58 00**
du lundi au vendredi: de 9h00 à 17h00 - le samedi: de 9h00 à 14h00 - fermée le dimanche

Préfecture du Nord
12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX
www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59